

Sujet

Suggestion : FONDOS POUR RÉDUIRE LE RISQUE DE LOUER À UNE PERSONNE SANS ABRI

Message

Au cours de ces dernières années, la Corporation d'habitation porte jaune a signé un bail avec quatre personnes sans abri. Cependant nous avons encourus des méfaits et le non-paiement de loyer par deux de ces quatre. La porte jaune a dû déboursier 2500\$ pour des frais de trois mois de non-paiement de loyer, des frais d'un huissier et des coûts reliés à l'entretien ...la peinture et à réaffectation du plancher et le bris de réfrigérateur des frais de serrurier. La dame en question était sans-abri depuis quatre ans, elle a aussi été victime de violence conjugale et d'origine Inuit. Au moment de la sélection le conseil s'est inspiré de la politique le logement d'abord. Cette politique prône attribution d'un logement à une personne sans-abri.

Logement d'abord est une approche axée sur le rétablissement de l'élimination de l'itinérance axée sur le placement rapide des personnes itinérantes dans des logements indépendants et permanents, et l'offre de soutiens et de services au besoin. Cette approche a tout d'abord été popularisée par Sam Tsemberis et Pathways to Housing à New York dans les années 1990, bien que d'autres programmes semblables à Logement d'abord aient émergé autre part, y compris au Canada (HouseLink à Toronto) auparavant. Le principe sous-jacent de base de Logement d'abord est que les personnes sont mieux en mesure d'avancer dans la vie si elles sont logées. Cela est vrai pour les personnes en situation d'itinérance, pour celles souffrant de problèmes de santé mentale et de dépendance pour toute autre personne. Le logement est fourni d'abord, et les soutiens sont offerts par la suite, y compris ceux liés à la santé physique et mentale, à l'éducation, à l'emploi, à l'abus de substance et aux liens avec la collectivité .

Dans L'approche Logement d'abord au Canada: Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance, on lit, « Le logement n'est pas fonction de la préparation ou de la « conformité » (par exemple la sobriété). Il s'agit plutôt d'une intervention fondée sur les droits ancrée dans la philosophie selon laquelle toutes les personnes méritent un logement et qu'un logement adéquat est une condition préalable au rétablissement. »

Le projet proposé sera une forme d'assurance « sans-faute » pour les propriétaires qui osent louer à des personnes itinérantes. Un exemple d'un programme est déjà fonctionnel à Fargo à Dakota du nord. Voir les liens en fin de document.

Essentiellement, le programme proposé est un fond pour atténuer des frais encourus pour dédommager un propriétaire ayant subis des pertes en louant aux sans-abris à risque élevé mais qui est aussi appuyer par un travailleur social et un service de médiation entre locataires.

En bref, le programme à trois composants. Il y a un fond pour dédommager un propriétaire NL via un fonds qui est géré par un comité d'attribution avec le mandat de recevoir les réclamations venant du propriétaire ONBL qui ont des frais liés au locataire anciennement sans-abri. Évidemment, les critères sont à développer, mais le remboursement de deux mois de loyer ne serait pas déraisonnable ainsi que des frais encourus pour dommages causés par le locataire.

La deuxième composante est que les personnes admissibles s'engagent à se faire suivre avec un travailleur social pendant deux ans. Il faudra consulter l'ordre des travailleurs sociaux pour les modalités.¹

En fin pour réduire les problèmes de cohabitation entre les locataires, le programme offrira un service de médiation entre le nouveau locataire et les anciens.

Nous ne pouvons pas s'y attendre de loger tous les sans-abri avec nouveaux logements sociaux. Mais ce projet réduira les contraintes qui permettra aux groupes de logements sociaux existants d'oser de louer aux sans-abri.

Nous n'avons pas les moyens de prendre le risque d'offrir un logement au sans-abri sans compensation si ça va mal. Les frais de rénovation ont augmenté de 60 à 150% en sept ans.. L'évaluation municipale a augmenté de 70%.

Nous avons encouru une autre perte de 1000\$ après avoir logé un sans-abri qui a tombé dans le crack et qui est menacé d'autres locataires. La Presse a fait un article sur cette personne quand il est venu habiter chez nous.

https://plus.lapresse.ca/screens/be9db9e2-797d-4b06-ab3e-e6932276b16b__7C__0.html

Quelques liens suggérés

<http://www.fmhomeless.org/programs-and-Resources/Ways-We-Help/Landlord-Risk-Mitigation-Fund/Landlord-Risk-Mitigation-Fund-FAQs>

<http://www.fmhomeless.org/What-We-do/Ways-We-Help/Landlord-Risk-Mitigation-Fund/Investing-Landlord-Risk-Mitigation-Fund> <http://fmhomeless.org/What-We-do/Ways-We-Help/Landlord-Risk-Mitigation-Fund>

http://rondpointdelitinerance.ca/solutions/logement-h%C3%A9bergement-et-soutien/logement-dabord?_ga=2.174325730.1757094225.1535560966-1418079797.1535560966